

Barème d'Honoraires au 19 Novembre 2020

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC	
Local à usage d'habitation Prix de vente :	Mandat simple Mandat exclusif Mandat semi-exclusif
De 0 à 100 000 €	6900 €
De 101 000 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 500 000 €	5 %
Supérieur à 500 001 €	4 %
Terrain à bâtir	8 %
Parking, Box	Forfait de 2000 €
Viager	6 % TTC de la valeur vénale du bien à la charge du vendeur
Local à usage professionnel (immobilier d'entreprise)	6% du prix de vente avec un minimum de 10 000 €

- Les honoraires sont à la charge du **VENDEUR** : dans le cas d'un **MANDAT SIMPLE**, **SEMI EXCLUSIF** ou **EXCLUSIF**

- Les honoraires sont à la charge de l'**ACQUEREUR** : dans le cas d'un **MANDAT** de **RECHERCHE** ou d'une **SUCCESSION**

Dans le cadre d'un mandat de recherche le barème applicable sera majoré de 20 %.

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION		
LOCATION (Zone Tendue)	Part BAILLEUR	Part LOCATAIRE
Entremise de négociation	100 €	Non concerné
Visite, constitution du dossier et Rédaction du bail	10 € /m <sup>2</sup> de la surface habitable	10 € /m <sup>2</sup> de la surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX (Entremise, Visite, Rédaction du bail et état des lieux)
- 20 % HT du montant du loyer annuel HT et HC, à la charge du preneur
Droit au bail ou pas de porte : 10 % HT de la cession

**BOX et PARKING** : 180 € TTC à la charge du preneur (visite, constitution du dossier, rédaction du bail)

HONORAIRES DE GESTION TTC * Déléguée à notre partenaire LOCAGESTION	
Gestion Complète Sans Engagement (1)	Gestion complète + Garantie des Loyers impayés Sans Engagement (1)
A partir de 4 % HT du loyer encaissé (2) (soit 4,8 % TTC au taux actuel de TVA)	A partir de 4 % HT du loyer encaissé (2) + Garantie Loyers Impayés 3 % TTC soit 4,8 % TTC + 3 % TTC de prime d'assurance.

(1) Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois. (2) Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements géré :

- Pour les loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € HT : 6 % HT hors assurance loyers impayés
- Pour les loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 et 2000 € : 5 % HT hors assurance loyers impayés
- Pour les loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : 4 % HT hors assurance loyers impayés.

<b>OPTION</b> : Garantie Loyers Impayés : (Détail des garanties consultable à l'agence).	2,5 % HT soit 3 % TTC du loyer encaissé (2)
---	---

**Nos Honoraires** sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente chez le notaire (transactions immobilières) ou le jour de la signature du bail de location, contre remise de facture d'honoraires dûment libellée aux débiteurs. En cas de délégation de mandat, seul le barème de l'agence titulaire du mandat est applicable. \* Taux de TVA en vigueur soit 20 %